

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-287 DU 07 AOÛT 2003

**Portant promotions et nominations à titre normal
et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 19 Mai au 02 Juillet 2003 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont promus à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade, les Officiers Supérieurs de la Gendarmerie Nationale dont les noms suivent :

- Colonel GOUCHOLA M. Iréné (ancien Chev/OMB – Déc n° 96-526 du 25/11/96
- Colonel SOULEMANE Chabi (ancien Chev/OMB – Déc n° 93-293 du 03/12/93)

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les Officiers, les Sous-Officiers et les Hommes de Rang des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent ;

1 – Gendarmerie Nationale

Chef d'Escadron DEGBE Cocou

2 – Forces Aériennes

Commandant KAHO Marcel
 Commandant KANDISSOUNON Ousmane
 Lieutenant-Colonel MICHODJEHOUN Sèvèho Camille
 Commandant MISSIHOUN Déguénon Albert
 Commandant N'TIA M'PO Sylvain
 Commandant SAHUI Sèlidji Paul

3 – Forces Navales

Capitaine de Frégate ALOFFA Lazare

4 – Armée de Terre

Adjudant HOUNKPE Isidore Barnabé
 Commandant KADJA Adjoklè
 Sergent Chef KOUKOUI Auguste Lazare Afèssamou
 Sergent Chef MENSAH Irénée
 Adjudant MEGNINO Codjo Anatole
 Commandant MEGOUGNA Bako
 Sergent Chef MEHOUNOU Yétongnon Justin
 Lieutenant NASSARA Cyriaque
 Adjudant SALIFOU Gadoh
 Capitaine ADAM SANNI BACHABI Abdoul-Baki
 Adjudant Chef ADJANA Mouftaou Sanni
 Chef d'Escadron TALON Moïse
 Sergent Chef APPOLINAIRE TONON Clément
 Adjudant MOUSSA Oumorou
 Sergent SALIFOU Adamou
 Capitaine N'DAH Nagampini Martin
 Lieutenant Stagiaire N'TCHA N'Dah
 Adjudant OKOYA Sourou Robert
 Adjudant PEKOU Joseph
 Commandant VIGNONZAN Toussaint
 Sergent YAROU Séké
 Sergent YOUROUAN Natoukou
 Sergent Chef ABOUBAKAR TOSSOUNON Balkissou

Article 3 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

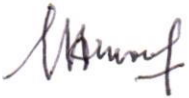
Fait à Cotonou, le 07 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - HCJ 2 - MINISTERES 21 –
GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 –
UN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 33.